



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 2 DECEMBRE 2024**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine

EXCUSES : WARY Grégory donne pouvoir à Samuel GESTRAUD

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis GRIMAULT

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-70 DU 02-12

DM N°4 : INVESTISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il manque 0,01 € de crédit au compte 16441, cette somme avait été prélevée par la trésorerie pour une régularisation en début d'exercice, mais lors du prélèvement de l'échéance d'emprunt, il manque 0,01 € à ce compte, il faut donc prendre une décision modificative dans ce sens, à savoir :

49132 Code INSEE	ETRICHE Budget Communal	DM n°4 2024
---------------------	----------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-10226 : Taxe d'aménagement	0.01 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.01 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-16441 : Opérations afférentes à l'emprunt	0.00 €	0.01 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.01 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.01 €	0.01 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette décision modificative n°4.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance
Jean-Louis GRIMAULT

Etriché, le 3 décembre 2024

Le Maire
David LAGLEYZE

